

PROJET DE LOI

N° 75

adopté le

**SÉNAT**

18 décembre 1985

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1985-1986

---

# PROJET DE LOI

*autorisant la ratification de la convention  
européenne d'extradition.*

**(Texte définitif.)**

*Le Sénat a adopté sans modification, en première lecture, le projet de loi adopté par l'Assemblée nationale, en première lecture, dont la teneur suit :*

---

Voir les numéros :

Assemblée nationale (7<sup>e</sup> législ.) : 3100, 3132 et in-8° 935.

Sénat : 150 et 200 (1985-1986).

Article unique.

Est autorisée la ratification de la Convention européenne d'extradition, faite à Paris le 13 décembre 1957 et dont le texte est annexé à la présente loi (1).

*Délibéré, en séance publique, à Paris, le 18 décembre 1985.*

*Le président,*

**Signé : ALAIN POHER.**

---

(1) *Nota* : Voir le document annexé au n° 3100, Assemblée nationale, (7<sup>e</sup> législ.).